



COMMISSION ENDURANCE REGLEMENT 2024/2025

Validé par le comité directeur du

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président		
Nom	Coordonnées	
Marina CASTELLI	06 16 70 89 44	marina.castelli20@laposte.net
Référent		
Nom	Coordonnées	
Andréa PULICANI	06 81 27 45 33	dea.pulicani@laposte.net
Membres		
Nom	Coordonnées	
Joëlle ROUGET	06 14 65 58 56	joellerouget@hotmail.fr
Maria-Anna GIORGI	06 26 44 73 36	giorgimaria@hotmail.fr
Daniel GUGLIELMACCI	06 80 99 65 28	guglielmacci_daniel@yahoo.fr
Marie LOTA	06 74 61 53 82	marie.lota2@gmail.com
Julie CHANEL	06 29 39 37 71	chaneljulie20@gmail.com
Stella-Maria PAMART	07 88 96 79 51	stellamariap15@gmail.com

Table des matières

1. Règlement général FFE Endurance

2. Circuits Régionaux 2024/2025

2.1. Objectifs

2.2. Règlements

2.2.1. Petit circuit

2.2.2. Grand circuit

2.2.3. Conditions d'organisation

2.3. Le comptage des points

2.3.1. Points km

2.3.2. Points bonus

2.3.3. Points week-end

2.4. Concours concernés et conditions de participation

2.5. Tarifs des engagements clubs/amateurs et préparatoires

2.6. Récompenses des circuits régionaux

3. Challenge par équipe

3.1. Objectifs

3.2. Règlement et conditions de participation

3.3. Le comptage des points

4. PREVISIONNEL 2023/2024

4.1. Budget prévisionnel

4.2. Ventilation des aides au concours

5. MATERIEL

5.1. Achat de nouveau matériel

5.2. Matériel à disposition, conditions

6. DIVERS

PREAMBULE

L'endurance équestre pratiquée individuellement ou en équipe est caractérisée par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée ou libre sur un itinéraire balisé avec des examens vétérinaires validant la capacité du poney / cheval à parcourir de longues distances.

Chaque membre de la commission se doit de respecter la charte.

1. Règlement général FFE Endurance

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique ENDURANCE à télécharger <https://www.ffe.com/Disciplines/General/Endurance/Reglement>

2. Circuits Régionaux 2024/2025

2.1. Objectifs

- Proposer des championnats appelés « circuits régionaux » mettant en avant la régularité des cavaliers tout au long de la saison de concours.
- Proposer des circuits équitables, adaptés au niveau des cavaliers.
- Offrir des circuits de qualité.
- Permettre un accès à un niveau national et international de par les qualifications.

2.2. Règlements

Les circuits régionaux prennent en compte les concours ayant lieu entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025. Les classements définitifs des Circuits seront clos après les résultats officiels FFE du dernier concours faisant parti du circuit. En cas d'égalité au classement définitif, pour départager le podium, les points FFE du dernier concours effectué par le cavalier seront ajoutés.

Dans les circuits, les compétitions doivent être espacées de 3 semaines minimum.
Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer aux circuits.

2.2.1. Petit circuit

Le circuit est basé sur la participation du cavalier et non uniquement sur le sport.
Le petit circuit concerne les cavaliers qui participent aux épreuves allant de **10 à 40 km** quelle que soit la division du concours club, amateur, shf ou préparatoire.

Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque compétition (voir article 2.3), une fois le concours validé sur la FFE.
Le cavalier en tête du classement portera un brassard lors de chaque épreuve.

Un éliminé terrain bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation.
Un éliminé FFE n'aura aucun point.
Pour un cavalier participant à 2 épreuves du petit circuit, il ne sera comptabilisé que la performance ayant le maximum de points.

2.2.2. Grand circuit

Le circuit est basé sur la participation du cavalier et non uniquement sur le sport.
Le grand circuit concerne les cavaliers qui participent aux épreuves **au-delà de 40 km** quelle que soit la division du concours club, amateur, shf ou préparatoire.

Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et
[Règlement Endurance CRE Corse 2024/2025](#)

cumulés sur chaque compétition (voir article 2.3), une fois le concours validé sur la FFE. Le cavalier en tête du classement portera un brassard lors de chaque épreuve.

Un éliminé terrain bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation. Un éliminé FFE n'aura aucun point.

Pour un cavalier participant à 2 épreuves du grand circuit, ne sera comptabilisé que la performance ayant le maximum de points. Si un cavalier participe à une épreuve du petit circuit et une épreuve du grand circuit sur le même concours, les deux résultats seront comptabilisés dans chaque circuit.

2.2.3. Conditions d'organisation

Chaque organisateur, pour faire partie du circuit, devra :

- Respecter les obligations imposées par le règlement FFE endurance :
 - o *La présence d'un service de secours n'est plus obligatoire sur le site et est remplacée par la signalisation d'un accès secours sur les plans fournis par l'organisation.*
- Effectuer sa DUC avant le 30 septembre 2024,
- Être éligible sur 3 dates de l'année en cours maximum,
- Poser sa date à 3 semaines d'intervalle des autres compétitions du circuit,
- Faire approuver sa candidature à la commission endurance,
- Pour les nouveaux organisateurs : en fournissant un aperçu de l'évènement sous forme de dossier comprenant à minima le tracé du parcours ainsi que la logistique mise en place (accord des propriétaires privés par exemple),
- Prévoir une épreuve de son choix aux couleurs du CRE, cette épreuve sera remise par un membre du comité directeur (à défaut, un membre de la commission),
- Fournir les justificatifs de dépense au CRE dans les 30 jours suivant l'évènement pour obtenir l'aide attribuée,
- Afficher les sponsors officiels des circuits et les citer lors des interviews médiatiques,
- Prévoir la présence éventuelle d'un représentant de nos sponsors en l'invitant à effectuer la remise des prix,
- Respecter les tarifs d'engagements,
- Loger, restaurer et défrayer les officiels de compétition (juges et vétérinaires).
- Fournir à chaque participant, un carton de suivi vétérinaire, un dossard, et un road-book,
- Un dossier de demande de sponsor pourra être élaboré.
- Prévoir sur le site: un grooming, des points d'eau, un lieu de restauration,
- Mentionner, remercier le comité régional lors de la remise des prix

2.3. Le comptage des points

2.3.1. Points pour le nombre de km (par tranche de 10km)

Nombre de km classés	Nombre de points comptabilisés
10 KM	1
20 KM	2
30 KM	3
40 KM	4
60 KM	6
80 KM	8
100 KM	10

2.3.2. Points bonus par classement selon le nombre de cavaliers classés

classement	Nombre de points selon le nombre de cavalier au classement final			
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
1er	2	4	6	7
2ème	2	3	5	6
3ème	2	3	4	5
4ème et 5ème	1	2	3	4
6 à 10ème	-	1	2	3
11 à 20ème	-	-	1	2
21 et plus	-	-	-	1

2.3.3. Points bonus au nombre de week-end(s) participé(s)

Nombre de participation	Points bonus
1 week-end	0
2 week-ends	1
3 week-ends	2
4 week-ends	3
5 week-ends	4
6 week-ends et plus	5

Les classements temporaires seront effectués d'un concours à un autre par un membre de la commission.

2.4. Concours concernés

Les écuries de la Costa Verde - AGHIONE	22/09/2024
F E Arbu - MONTICELLO	20/10/2024
L'Ypsos - LUMIO	10/11/2024
L'écurie St Jean - BORGIO	01/12/2024
Les écuries de la Costa Verde - ALERIA	12/01/2025
L'Ypsos - LUMIO	09/02/2025
I cavalieri di a Piaghja - TALLONE	16/03/2025
Nucella Endurance – TERRA VECCHIA	06/04/2025
Corsik'endurance - GHISONACCIA	27/04/2025
Les écuries de la Costa Verde - AGHIONE	18/05/2025

2.5. Tarifs des engagements club, amateur ou préparatoire

Distances	TARIFS	
	Internet	Terrain
10 km	20,00 €	35,00 €
20 km	30,00 €	45,00 €
30 km	35,00 €	50,00 €
40 km	45,00 €	60,00 €
60 km	50,00 €	65,00 €
80 km	70,00 €	85,00 €
100 km VL	85,00 €	100,00 €

2.6. Récompense des circuits régionaux

Les remises de prix se feront après le dernier concours de la saison. Une date et un lieu sera communiqué via le CRE CORSE aux lauréats.

- Les récompenses restent à déterminer en fonction du budget 2024/2025

3. Challenge par équipe

3.1. Objectifs

Proposer un challenge en équipe permettant de renforcer la cohésion autour de l'endurance équestre. De stimuler la motivation collective afin d'attirer plus de cavaliers et un nouveau public.

3.2. Règlement et conditions de participation

Une équipe est constituée de 4 cavaliers au maximum et de 2 cavaliers au minimum. Les trois meilleures performances seront comptabilisées à chaque concours. Le nom de l'équipe doit être **fixe** tout au long de la saison. Les membres de l'équipe et les chevaux peuvent être modifiés d'un concours à un autre.

Pour s'inscrire, les équipes doivent remplir une fiche d'inscription qui sera mise à disposition sur le site du CRE Corse ou bien sur demande à la commission d'endurance. Cette fiche devra être envoyée soit par mail à endurancecorse@gmail.com, soit complétée le jour même du concours sur site lors des inscriptions.

Chaque membre de l'équipe est libre de participer à l'épreuve de son choix peu importe la

division club, amateur, shf ou préparatoire. Toutes les épreuves des concours sont concernées.

A l'issue du concours les points FFE des membres de l'équipe sont comptabilisés (3 meilleurs performances si 4 cavaliers). En cas d'élimination, de disqualification ou d'abandon les points du cavalier ne sont pas comptabilisés pour l'équipe.

Sur le même principe que les circuits régionaux, l'équipe obtient un nombre de points à chaque concours, jusqu'au dernier de la saison prévu le 18/05/2025. En cas d'annulation du dernier concours prévu, le total des points au précédent concours sera pris en compte. Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer au challenge.

3.3. Le comptage des points

Les points FFE validés par la fédération après le concours sont pris en compte. Après chaque concours un classement provisoire sera établi par un membre de la commission.

4. Budget prévisionnel 2024/2025

4.1. Budget prévisionnel : 5 060 €

Dans le cas où un concours serait annulé, son aide financière pourra être utilisée à d'autres fins pour l'endurance.

Aide aux concours	350 * 10 = 3500,00 €
Remise des prix:	1500,00 €
- Petit circuit	500,00 €
- Grand circuit	500,00 €
- Challenge équipe	500,00 €
Matériels:	- €
- Barnum (<i>devis DV0702299 – France Barnums</i>)	non retenu
- Renouvellement des dossards (<i>devis DE20242016 – En Sports</i>)	non retenu
Total :	5 000 €

4.2. Ventilation des aides au concours 2024/2025

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non inscrits dans les Circuits et challenge ne pourront prétendre à aucune aide de la part du CRE Corse.

Les concours non réalisés ou ayant 0 engagé ne bénéficieront d'aucune aide de la part du CRE Corse.

Les organisateurs devront justifier de leurs dépenses et bénéficieront d'une aide plafonnée à 350 €, concernant les frais liés aux obligations du concours. Le CRE prendra en compte les factures acquittées permettant la bonne organisation du concours :

- Location de matériel
- Prestation de débroussaillage
- Frais de carburant

- Frais vétérinaires
- Frais d'assurance si et seulement si celle-ci est prise pour le concours uniquement (la mention doit être précisée sur la facture)
- Frais d'achat de matériel administratif et de balisage.

Les factures d'achats des récompenses (trophées, coupes, lots) ne sont pas prises en compte.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À LAIDE FINANCIÈRE DU CRE

5. **Matériels**

5.1. Achat de nouveau matériels

Non retenu.

5.2. Matériels à disposition, conditions

La commission dispose de:

- un ordinateur portable,
- une imprimante,
- un jeu de dossards,
- 1 cardiofréquence mètre,
- 4 horloges digitales,
- 2 tablettes en bois
- cartons vétérinaires vierges,
- 6 bacs à eau pour le grooming avec bouchons,
- Installation du site (quelques panneaux, tuyau en polyéthylène 200m).

Le CRE n'ayant pas de dépôt, le matériel est stocké chez les différents organisateurs qui le peuvent ou chez le président du CRE (Francardo). Une fiche de suivi du matériel devra être mise en place et suivre le matériel à chaque changement de stockage. Ceci permettra de garantir l'état du matériel à la personne qui le récupère. En cas de détérioration ou perte du matériel, le montant sera imputé sur l'aide au concours de l'organisateur concerné. L'ordinateur et l'imprimante sont emmenés et récupérés par le responsable pour le weekend, Les dossards sont récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B qui les lavera. Les cartons vétérinaires vierges récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B.

6. Divers

Il appartient à chaque organisateur d'inscrire dans le programme de leur concours des épreuves "jeunes chevaux", la validation revient à la Société Hippique Française.

Chaque nouvel organisateur pourra se rapprocher d'un membre de la commission endurance qui lui fournira tous les renseignements nécessaires à l'organisation de son concours.